



Amiens, le 16 septembre 2011

A M. l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Objet : implantation d'un emploi de PE dans le RPI Thézy-Glimont / Hailles

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Au cours du Comité Technique Paritaire Départemental du 7 septembre dernier, vous avez annoncé aux représentants du personnel que les effectifs du RPI Thézy-Glimont / Hailles (82 élèves pour 3 classes soit 27,33 élèves par classe) justifieraient l'implantation d'un emploi dans une des deux écoles. Toutefois, vous ne pouviez implanter cet emploi car il n'y avait aucun local dans ces deux communes.

Nous avons été contactés par les élus des deux communes, ainsi que ceux du SISCO concerné, qui n'ont pas compris cette décision. En effet, personne ne les avait sollicités (pas plus eux que les enseignants des écoles) pour leur demander si un local était disponible dans leur commune. Si cela avait été le cas, ils auraient immédiatement mis à disposition du RPI un local équipé et aux normes de sécurité soit à Thézy-Glimont, soit à Hailles.

Nous vous avons sollicités pour que les élèves de ce RPI puissent bénéficier de meilleures conditions d'enseignement mais vous n'avez pas souhaité accorder de réponse favorable à notre demande d'ouverture de classe ainsi qu'à celle portée par les élus des deux municipalités. Pourtant, toutes les conditions sont réunies :

- 82 élèves soit 27,33 élèves par classe : au-dessus du seuil d'ouverture que vous aviez fixé.
- Locaux disponibles soit à Hailles soit à Thézy-Glimont : ces locaux ont été visités le 15 septembre par M. Gérome (IEN de Montdidier) qui a convenu de la possibilité de créer une classe dans au moins l'un d'entre eux.

- Mobilier scolaire présent dans la commune : les 3 classes ayant été dotées de nouveaux meubles, les anciens sont disponibles de suite, en attendant une commande de nouveau mobilier.
- Volonté municipale forte : une classe est en construction à Hailles et elle sera prête pour la rentrée 2012 (le local utilisé cette année ne sera donc que temporaire).
- Effectifs pérennes : 13 départs sont prévus en juin 2012 mais plus de 13 arrivées sont attendues dès septembre 2012.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à la vue de ces données objectives, nous ne comprendrions pas votre refus d'ouvrir une classe alors que lors du CTPD du 7/09 dernier, vous avez déclaré : « Si ils (les élus) trouvent un local, je procéderai à l'implantation d'emploi. »

Veillez agréer, monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos salutations les plus distinguées.

Maryse Lecat
Secrétaire départemental du SNUipp-FSU Somme



Copie à :

- Mrs les maires de Thézy-Glimont et Hailles
- M. Delpuech, Préfet de Région
- M. Pascal Demarthe, vice-président chargé de l'éducation au Conseil Général